



FSU FINANCES

173 rue de Charenton 75012 PARIS
Tél. 01 43 47 53 95 / 01 44 50 45 87
fsufinances@gmail.com

Revalorisation des carrières des agents de Catégorie C, on est loin du compte !

*A l'issue de plusieurs séances de discussions d'avril à septembre, le gouvernement a communiqué aux organisations syndicales les **nouvelles grilles** de rémunération des agents de **catégorie C**, qui prennent effet au 1^{er} janvier 2014.*

*La revalorisation **n'est pas à la hauteur des attentes des personnels**, les **pertes de pouvoir d'achat** déjà subies ces dernières années ne seront **pas compensées** !*

Echelle 3: adjoints et agents (administratifs, techniques ou agents de constatation des Douanes) de 2ème classe :

Le traitement brut mensuel de la grande majorité de ces agents augmentera de **32,41€**, sauf pour les 7ème et 8ème échelons (+**37,04€**), et le 11ème (**13,89€**).



Echelle 4: adjoints et agents (administratifs et techniques) de 1ère classe, agents de constatation des douanes de 1ère classe :

L'augmentation sera de **37,04€** bruts mensuels aux 6 premiers échelons et variant entre **4,63** et **32,41€** bruts mensuels pour les autres échelons.

Un **12ème échelon** est créé, doté de l'indice nouveau majoré (INM) 377.

Echelle 5: adjoints et agents (administratifs, techniques, agents de constatation des Douanes) principaux de 2ème classe :

L'augmentation est comprise selon les échelons entre **50,93** et **4,63€** bruts mensuels; un **12ème échelon** est créé, doté de l'INM 402.

Echelle 6: adjoints et agents principaux (administratifs et techniques, ou agents de constatation des Douanes) de 1ère classe:

L'augmentation varie selon les échelons entre **4,63** et **37,04€** bruts mensuels; un **9ème échelon** doté de l'INM 457 est créé, mais il sera difficile à atteindre.

Les durées de carrière sont réduites à **22 ans** pour l'échelle **3**, à **26 ans** pour les échelles **4 et 5**, grâce à la réduction du temps de passage de certains échelons à l'échelon supérieur.

FSU FINANCES

Retrouvez-nous sur le Web
et inscrivez-vous à notre
newsletter !

<http://www.fsufinances.fr>

Mesures complémentaires au 1er janvier 2015

L'ensemble des échelons des échelles 3 à 6 se verra crédité de 5 points d'indice nouveau majoré, soit **23,15€** bruts mensuels.

Cette refonte des grilles a pour conséquence une hausse de la rémunération des agents du cadre C, mais elle restera **scandaleusement insuffisante** pour cette catégorie de personnels.



Ramenée en pourcentage du salaire brut mensuel de 2013, l'évolution prévue représente selon les échelles et les échelons une augmentation comprise entre 0,8 et 3,5%.

Ainsi le salaire minimum de la fonction publique se positionnera rapidement **au niveau du SMIC**, comme à plusieurs reprises dans le passé.

Cette évolution **ne permettra pas** non plus le **maintien du pouvoir d'achat**, dans un contexte de hausse des prix, des cotisations sociales des salariés (pensions civiles) et de la fiscalité directe et indirecte (les taux de TVA augmentent au 1er janvier 2014).

Rappelons que la valeur du **point d'indice** fonction publique est **figée** depuis **2010**, et qu'il n'en est prévu aucune augmentation dans le budget 2014.

Au cours de ces 7 dernières années, le point d'indice des fonctionnaires n'aura augmenté que de 1,8% alors que l'inflation aura sur la même période progressé de 11,4% (source INSEE).

La faible rémunération des cadres C ne prend ni en compte leur qualification, ni les missions qui leur sont confiées, bien que relevant fréquemment de la catégorie supérieure (B).

Les revendications de la FSU

Ces nouvelles grilles de catégorie C ne règlent pas le problème des salaires. La **FSU** se prononce pour des mesures générales ambitieuses en faveur de l'ensemble des agents.

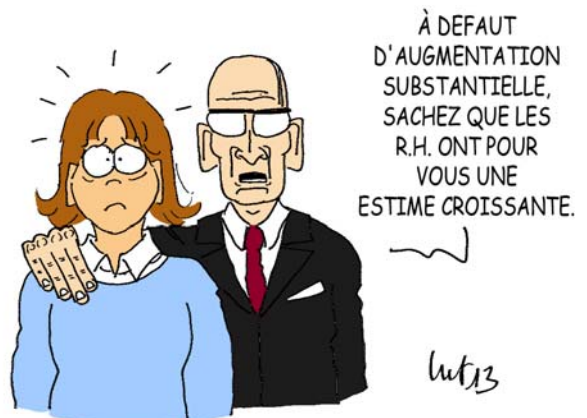
La **FSU** demande l'**augmentation de la valeur du point d'indice** ainsi que du **salaire minimum** fonction publique, à hauteur de 1700 euros nets mensuels, ainsi que l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

La **FSU** appelle de ses vœux une reconstruction de l'ensemble des grilles de rémunération, ainsi que des mesures de requalification...

Le gouvernement doit cesser de faire des cadeaux au patronat. Ils sont financés sur le dos des salariés par le bais de l'austérité (règle d'or) qu'il leur impose. La FSU s'oppose au projet de budget 2014.

Loin de se résigner à cette politique, la **FSU**

est résolue à intervenir et à mobiliser les personnels, pour préserver une juste répartition des richesses produites aux salariés.



Elle revendique une augmentation du pouvoir d'achat et un meilleur financement de la protection sociale, afin que celle-ci conserve un haut niveau de prestations.

J'adhère à la FSU Finances:

cotisation annuelle indice X 0,22 €X quotité de temps de travail

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse :

Service : Grade:

Indice : Date de naissance : Quotité en cas de temps partiel :

Signature :

A retourner à FSU –Finances 173, rue de Charenton 75012 Paris